

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MARS 2019

A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 26 mars 2019 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint -.

**Présents** : M. COLL. Mme MARTIN. MM. BRUNET. BASSO. BATAILLE. CARTIER. FABRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mr Jean-Pierre ABEL donne procuration à Mr Jean-Pierre INGLES.

Mr Michel DE LA OSA donne procuration à Mr Jackie COLL.

Mme Emmanuelle BAILLY donne procuration à Mr Jacques CARTIER.

Mme Joëlle GARCIA donne procuration à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT (absente).

**Absents** : Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Mme Nadine SAIGNOL. Mr Serge ROSSELL.

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo

Monsieur Jean-Pierre INGLES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Monsieur Jean-Louis BRUNET comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2019**

Monsieur Jean-Pierre INGLES propose l'approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2019 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 28 janvier 2019.

# **ORDRE DU JOUR**

## **1. Personnel. Ouverture de postes.**

### ➤ **Renouvellement poste 80%**

Madame Monique HERNANDEZ, Adjoint Administratif Principal 1ère classe, demande la reconduction de son temps de travail à 80% du 1<sup>er</sup> Avril 2019 au 31 Octobre 2019.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord.

### ➤ **Ouverture de deux postes d'Adjoint Technique**

En renfort aux Services Techniques, il serait souhaitable de créer deux postes d'Adjoint Technique contractuel à temps complet, à savoir :

un poste du 1<sup>er</sup> Avril 2019 au 27 Septembre 2019

un poste du 13 Mai 2019 au 27 Septembre 2019.

Monsieur Jean-Pierre INGLES demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ces créations.

**VOTE – Unanimité -.**

## **2. Affaires Générales. Convention entre le Préfet des Pyrénées-Orientales et la Commune de BOLQUERE - Transmission électronique des actes -.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES explique que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il convient aujourd'hui d'adhérer au dispositif de transmission par voie électronique de ses actes et à cet effet, signer avec le Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales une convention qui a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et de l'obligation de transmission.

Monsieur Jean-Pierre INGLES demande à l'Assemblée de se prononcer :

- sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- sur la conclusion de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales, représentant de l'État,
- d'autoriser Monsieur Jean-Pierre INGLES à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - des membres présents -

**DONNE** son accord sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, sur la conclusion de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales, représentant de l'État,  
**AUTORISE** Monsieur INGLES Jean-Pierre à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

### **3. Urbanisme.**

#### ➤ **Société 3.2.1. Perform – Autorisation de signature sous-seing privé -**

Monsieur Jean-Pierre INGLES rappelle l'acquisition du bâtiment UDSIS ainsi que des terrains attenants par la Commune.

Par délibération du 07 février 2017, Monsieur le Maire avait été autorisé à signer un compromis portant sur la cession d'environ 22 400 m<sup>2</sup> au prix de 600 000€.

Suite à différents échanges avec Monsieur FEUILLE, les conditions de vente sont modifiées.

Ainsi, Monsieur Jean-Pierre INGLES propose de céder environ 17 500m<sup>2</sup> au prix de 500 000euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente aux conditions définies ci-dessus.

Le Conseil Municipal à la majorité - des membres présents -

**DONNE** son accord pour céder environ 17 500m<sup>2</sup> au prix de 500 000euros.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente aux conditions définies ci-dessus.

### **MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE**

Arrivée à 18 h 30 de Madame Emmanuelle BAILLY – Conseillère Municipale -.

**Examen du point n°3 – Société 3.2.1. Perform – Autorisation de déposer un Permis de Construire -.**

#### ➤ **Société 3.2.1. Perform - Autorisation de déposer un Permis de Construire -**

La Société 3.2.1.PERFORM s'est portée acquéreur des parcelles AI 131, AI 104p et AI 107P.

Compte tenu que celle-ci n'est pas encore propriétaire, Monsieur Jean-Pierre INGLES demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer un permis de construire sur les propriétés de la Commune préalablement à la signature de l'acte de cession.

Le Conseil Municipal à la majorité - des membres présents -

**AUTORISE** la Société 3.2.1.PERFORM à déposer un permis de construire sur les propriétés de la Commune préalablement à la signature de l'acte de cession.

#### ➤ **Les Fermes de Bolquère I – Rétrocession du foncier commun -**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal par manque d'éléments.

➤ **Les Fermes de Bolquère II – Rétrocession du foncier commun -**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal par manque d'éléments.

**4. Affaires foncières. Fédération Française de Motocyclisme. Proposition d'achat de parcelles à Bolquère.**

La parole est donnée à Monsieur Jacques CARTIER - Conseiller Municipal - afin qu'il présente ce point.

Ce dernier fait part à l'Assemblée que la Fédération Française de Motocyclisme a été reçu en Mairie concernant le projet de rachat du site de pratique exploité par le Moto Club Bolquère Plein Pot.

Par courrier reçu le 15 mars 2019, la Fédération Française de Motocyclisme confirme son intérêt pour l'acquisition du foncier (emprise du terrain actuel) afin de pérenniser l'activité du moto club.

L'objectif de la Fédération, une fois l'acquisition réalisée, est de remettre le site à disposition du Moto Club de BOLQUERE Plein Pot afin qu'il continue son action de développement et de promotion du sport moto au travers de ses multiples activités d'entraînements et de stages.

Dans ces conditions, cette dernière souhaite acquérir sur la Commune de Bolquère 10 parcelles au lieu dit «ELS ESCOMALLS» pour une surface de 49 969 m<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble de ces parcelles, la Fédération propose une somme totale hors frais de notaire de 20 000€.

Au vu de ces données, Monsieur Jean-Pierre INGLES demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - des membres présents -

**SE PRONONCE** favorablement pour que la Fédération Française de Motocyclisme acquiert sur la Commune de Bolquère 10 parcelles au lieu dit «ELS ESCOMALLS» pour une surface de 49 969 m<sup>2</sup> pour une somme totale hors frais de notaire de 20 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**5. Affaires Générales. Création d'un Syndicat Mixte des stations de montagne.**

Dans un courrier du 20 février dernier et suite à une réunion le 30 janvier dernier, la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales exprime la nécessité de constituer une structure unique fédérant l'ensemble des stations de montagne du Département.

Cette structure couvrirait les périmètres des stations de Porté Puymorens, du Puigmal, du Cambre d'Aze, de Font-Romeu-Pyrénées 2000, de la Quillane, des Angles, de Formiguères et de Puyvalador et pourrait prendre la forme d'un syndicat mixte d'investissement composé du Département des Pyrénées Orientales et des communes compétentes en matière de gestion des domaines skiables.

Ce Syndicat mixte aurait pour objectif de dynamiser les activités de tourisme et loisirs de montagne, de mettre en œuvre un projet de territoire garant de la pérennité des emplois locaux, de favoriser l'attractivité et le rayonnement des sites concernés et de contribuer au développement de l'offre en matière de tourisme et loisirs.

Lui serait ainsi attribuée la compétence pour procéder à l'aménagement touristique des espaces de montagne des territoires des stations et des pistes nordiques.

La gestion courante des domaines skiables continuerait à relever des exploitants actuels selon des conventions à établir entre le Syndicat Mixte et chaque exploitant.

A ce stade, va être recueilli l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) conformément à l'article L.5211-45 du CGCT.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le principe de la création d'un Syndicat Mixte d'investissement des stations de montagne des Pyrénées-Orientales regroupant le Département des Pyrénées Orientales et les Communes intéressées par l'objet de ce Syndicat, afin que la CDCI puisse être régulièrement saisie par avis, de ce projet. Une fois l'avis de la CDCI recueilli, l'Assemblée sera appelée à adopter une nouvelle délibération portant création du Syndicat Mixte et approbation de ces statuts.

Au vu des délibérations concordantes de toutes les Collectivités fondatrices, Monsieur le Préfet pourra alors créer, par arrêté, le Syndicat mixte d'investissement.

Monsieur Jean-Pierre INGLES demande au Conseil Municipal de s'exprimer quant au principe de création de ce syndicat mixte d'investissement des stations de montagne des Pyrénées-Orientales regroupant le Département des Pyrénées-Orientales et les Communes intéressées par l'objet de ce Syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - des membres présents -

**APPROUVE** le principe de la création d'un tel Syndicat mixte d'investissement.

#### **6. Affaires Générales. Dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5212-33 et 34, L5211-25-1 et L5211-26 ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°339/81 du 18/02/1981 portant création du Syndicat, modifié ;

**CONSIDERANT** qu'un syndicat inactif peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité - des membres présents -

**APPROUVE** la dissolution du syndicat mixte de la Confédération de la Neige Catalane et la répartition de l'actif et du passif conformément au tableau de répartition annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** la convention de dissolution également annexée à la présente délibération.

**DIT** que la convention de dissolution nécessite l'accord unanime des Conseils Municipaux des Communes membres du syndicat.

**SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales l'arrêté de dissolution du syndicat mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**7. Affaires diverses.** *Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Perpignan/Villefranche de Conflent.*

Monsieur Jean-Pierre INGLES donne lecture d'un courrier reçu de l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales, concernant la ligne SNCF Perpignan/Villefranche de Conflent fermée depuis le 14 décembre 2017 suite à l'accident dramatique de Millas.

Monsieur Jean-Pierre INGLES propose au Conseil Municipal de se prononcer et de délibérer sur la motion pour demande de réouverture de cette ligne ferroviaire.

«La ligne SNCF PERPIGNAN/VILLEFRANCHE DE CONFLENT est fermée au trafic ferroviaire de ferroviaire depuis le 14 décembre 2017 à la suite du dramatique accident de MILLAS et de l'enquête judiciaire qui a été ouverte.

Si l'enquête judiciaire exige de nombreux actes d'instruction, cette fermeture qui dure maintenant depuis plus de 12 mois porte fortement préjudice au territoire en ne répondant plus aux besoins de mobilité quotidienne des habitants.

Au-delà des trajets quotidiens domicile-travail, la ligne ferroviaire constitue un axe touristique majeur dont l'arrêt obère fortement les capacités supplémentaires de développement ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité - des membres présents -  
**AFFIRME** son attachement à la ligne Perpignan/Villefranche de Conflent et **DEMANDE** sa réouverture le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Pierre INGLES clôture la séance publique

à **19 heures 15.**

<p>Jean-Pierre ABEL <i>Maire</i> <i>procuration à J.P. INGLES</i></p>	<p>Jean-Pierre INGLES <i>Adjoint</i></p>	<p>Jackie COLL <i>Adjoint</i></p>
<p>Françoise MARTIN <i>Adjointe</i></p>	<p>Jean-Louis BRUNET <i>Adjoint</i></p>	<p>Emmanuelle BAILLY <i>Conseillère Municipale</i> <i>procuration à J. CARTIER</i></p>
<p>Jean-Pierre BASSO <i>Conseiller Municipal</i></p>	<p>André BATAILLE <i>Conseiller Municipal</i></p>	<p>Jacques CARTIER <i>Conseiller Municipal</i></p>
<p>Michel DE LA OSA <i>Conseiller Municipal</i> <i>procuration à J. COLL</i></p>	<p>Alain FABRE <i>Conseiller Municipal</i></p>	<p>Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT <i>Conseillère Municipale</i>  <i>ABSENTE</i></p>
<p>Joëlle GARCIA <i>Conseillère Municipale</i> <i>procuration à M.C.</i> <i>FRANCEZ-CHARLOT</i></p>	<p>Serge ROSSELL <i>Conseiller Municipal</i>  <i>ABSENT</i></p>	<p>Nadine SAIGNOL <i>Conseillère Municipale</i>  <i>ABSENTE</i></p>